



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 856-13-2017, 1031-04-2017, 1055-2017, 1056-2017 ET 1058-2017

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance extraordinaire du 18 décembre 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 856-13-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 856-2002, TEL QU'AMENDÉ, AFIN DE PROLONGER LA DURÉE DU PROGRAMME DE REVITALISATION DU NOYAU VILLAGEOIS DU SECTEUR ADAMSVILLE;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-04-2017 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIVEMENT AU STATIONNEMENT;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1055-2017 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2018);
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1056-2017 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2018;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1058-2017 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 20^e jour de décembre 2017.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA